Image not found or type unknown

Divorce et pret professionnel

Par **valerie51**, le **19/06/2009** à **15:45**

Bonjour,
nous sommes boulangers en entreprise individeelle et allons divorcer. nous sommes maries sous le regime de la communaute universelle donc jai le droit a la moitie de la boulangerie si je pars moins les dettes. aujourdhui nous avons fini de rembourser donc aucune dette cependant pour rien me laisser il est pret a contracter un emprunt pour refaire le magasin comme ca il aura des dettes et me laissera rien. a til le droit de faire un pret sans mon accord ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés